

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RELAIS LE TERROU 2020

REGLEMENT DES FRAIS DE SEJOUR

Le Relais de Terrou vous propose d'appliquer les conditions de vente générale de Cap France pour faciliter le paiement de votre séjour. Nous avons mis en place deux formules de règlement.

1ère formule : paiement en 2 fois. L'inscription au Relais devient définitive après réception de l'adhésion et des arrhes correspondant à 1^{ère} échéance. Le solde vous sera demandé un mois avant votre arrivée.

2ème formule : paiement en 3 fois. L'inscription au Relais devient définitive après réception de l'adhésion et des arrhes correspondant à la 1^{ère} échéance. Le deuxième versement de 30 % du montant du séjour, vous sera demandé 3 mois avant votre séjour. Le solde vous sera demandé un mois avant votre arrivée.

Nos tarifs en pension et demi-pension et Gîte incluent :

- le linge de lit (couette, drap housse, etc...) et de toilette.
- l'Animation selon la programmation, pour un séjour.
- l'accès à la piscine.
- la restauration, vins inclus, cafés des déjeuners inclus.
(Hors Gîte, possibilité de forfaits repas).

Nos tarifs ne comprennent pas :

- les dépenses personnelles
- l'assurance annulation
- L'adhésion (obligatoire) valable du 1^{er} jan au 31/12
- prestations hôtelières avec supplément.
- la taxe de séjour. (+De 18 ans tarifs 2020) obligatoire même si le séjour vous est offert

ADHESION et REMISE

Le village de Vacances TERROU est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Ainsi, pour séjourner dans notre village de vacances, il faut être adhérent à celle-ci. L'adhésion est demandée avec le premier séjour de l'année en cours. Pour l'année 2020 l'adhésion s'élève à 28€ par chambre occupée.

Les déductions de vos aides éventuelles (bons CAF, chèques vacances ou autres) seront prises en considération lorsque le Relais Cap France le Terrou aura en sa possession toutes les pièces justificatives et explicatives de votre aide.

L'application de toute remise (FFRP/FFTC/CLUB VOSGIEN...) sera effectuée, merci de faire parvenir vos justificatifs en même temps que votre inscription et arrhes. Elle ne pourra en aucun cas être prise en compte après réception de votre accord de séjour.

TAXE DE SEJOUR 2020 : 0,88* € par nuit et par personne, de plus de 18 ans. (Sous réserve de modification*).

CAUTION

CAUTION LOGEMENT : En garantie de l'inventaire et de la propreté du logement à votre départ, il est demandé lors de votre inscription ou cas échéant à l'arrivée lors de la remise des clés : une caution de 150 € pour le gîte. Elle sera retournée ou détruite en totalité ou partiellement au constat de remise des clés ou, au plus tard sous quinzaine après votre départ.

CAUTION ANIMAUX : Une caution de 100 € est demandée lors de votre inscription. Elle vous sera restituée après vérification de votre hébergement et/ou renvoyé par courrier après votre départ.



ANNULATION DE SEJOUR

Afin de toujours satisfaire notre clientèle, nous vous proposons les meilleures garanties possibles de remboursement en cas d'annulation. Pour obtenir cette assurance annulation, il vous suffit de :

Cocher la case correspondante sur le bulletin d'inscription et d'envoyer le montant de celle-ci en même temps que le bulletin (soit 4%* du montant du séjour /TAUX REVISABLE). Toutes les assurances doivent être souscrites et payées au moment de la réservation et ne seront pas remboursables.

Dans la mesure où il n'a pas été souscrit d'assurance annulation, toute annulation de séjour motivée ou non verra appliquer le règlement suivant

:Plus de 90 jours avant le début du séjour : le montant de l'adhésion 28€ et 70€/pers de frais d'annulation seront retenus.

Entre 89 jours et 29 jours avant le début du séjour : 30 % du montant total du séjour sont dus

Moins de 30 jours avant le début du séjour : 100 % du montant total du séjour sont dus

Non présentation le jour du début du séjour : 100 % du montant total du séjour sont dus

En cas de de séjour écourté, le séjour est dû en totalité et ne pourra faire l'objet de remboursement.

